

L'an deux mille vingt, le 16 octobre 2020,

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 12 octobre 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Mmes Adeline CORRIGNAN, Annick CHARBONNIER, Flore ROBIN, MM. Philippe AGULHON, Philippe DAVID, Philippe DUSSAUZET, Philippe JACQUET, Pascal LIEUVE, Philippe LOUIS-DREYFUS, Thierry PASCAULT, Jean-Michel VOGÉ, Jean-François VOGEL.

Excusés :

Erwan GRUX donnant pouvoir à Philippe AGULHON

Anaïs PERDERON-EDON donnant pouvoir à Thierry PASCAULT

Linda CHARPENTIER donnant pouvoir à Flore ROBIN

Secrétaire de séance : Thierry PASCAULT

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2020

La séance débute à 19 h 15. Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal du 11 septembre 2020, suivi de son approbation par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour suivant :

1. Consultations et demandes de subventions relatives au projet de restaurant – 2 rue du Plessis à Millançay
2. Désignation des membres de la CCID – annule et remplace délibération du 19 juin 2020
3. Participation financière compensatoire à CONVIVIO pour la baisse des repas commandés durant la période COVID-19
4. Demande de participation au projet Sculpt' en Sologne

Questions et informations diverses

**1. Consultation et demandes de subventions relatives au projet de restaurant –
2 rue du Plessis à Millançay**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet des travaux de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue du Plessis à Millançay pour la création d'un restaurant et d'un logement (plans, liste des actions déjà menées sur ce projet, dossier de consultation établi par l'architecte).

Les dossiers de consultation sont prêts à être lancés après relecture et conseil de M. Alain DELARBRE. Le marché est divisé en 9 lots :

- Démolition de bâtiments annexes,
- Démolition des aménagements intérieurs,
- Construction d'une extension au bâtiment, VRD,
- Aménagements intérieurs (cloisons, isolation),
- Travaux d'électricité, courants forts et faibles,
- Chauffage, VMC, ventilation, climatisation,
- Plomberie,
- Revêtements murs et sols,
- Peinture.

Le Maire précise que l'enveloppe du projet est estimée à ce jour à 660 000€ HT. Il demande de l'autoriser à effectuer toutes les démarches de financement du projet. Le calendrier des subventions devrait être connu pour le premier semestre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE

Article 1 – De lancer la consultation des entreprises pour réaliser les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 2 rue du Plessis à Millançay pour la création d'un restaurant et d'un logement ;

Article 2 – De renvoyer à une prochaine séance du conseil municipal, l'attribution des marchés de travaux aux entreprises retenues suite à la consultation ;

Article 3 - D'autoriser Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches utiles et nécessaires pour solliciter des subventions et toute aide permettant de soutenir financièrement le présent projet.

Article 4 - D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir, ainsi que tous les documents et pièces afférents à cette affaire, notamment mais non exclusivement des demandes de subventions et aides diverses.

Article 5 - Dit que Monsieur le Maire rendra compte des autorisations consenties lors des prochaines séances du Conseil municipal.

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

**2. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
– annule et remplace délibération du 19 juin 2020**

Monsieur le Maire précise que la délibération du 19 juin 2020, portant proposition de désignation des membres devant siéger à la Commission communale des impôts directs, n'est pas conforme à l'article 1650 du CGI, lequel impose au conseil municipal de proposer des membres en nombre double. Ainsi, dans les communes de moins de 2000 habitants, le conseil municipal doit proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants (minimum 6 titulaires et 6 suppléants). De plus, le maire étant membre de droit de la CCID, ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées.

Il est rappelé que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, d'élire à la majorité absolue les membres suivants :

<u>Commissaires titulaires</u>	<u>Commissaires suppléants</u>
1. M. Pascal LIEUVE, adjoint au maire 2. Mme Flore ROBIN, conseillère municipale 3. M. Philippe DAVID, conseiller municipal 4. Mme Adeline CORRIGNAN, conseillère municipale 5. M. Christian DESTOUMIEUX 6. M. Monique REINEAU	1. M. Thierry PASCAULT, adjoint au maire 2. M. Philippe JACQUET, adjoint au maire 3. Mme Annick CHARBONNIER, conseillère municipale 4. M. Jean François VOGEL, conseiller municipal 5. M. Alain DELARBRE 6. M. Gilbert LEROUX

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

3. Participation financière compensatoire à CONVIVIO pour la baisse des repas commandés durant la période COVID-19

Monsieur le Maire adjoint aux affaires scolaires, Philippe JACQUET, explique la négociation avec le prestataire des repas de la cantine de Millançay, CONVIVIO à Montlouis, par rapport à leur demande de compensation financière pour la baisse du nombre de repas commandés durant la période Covid-19 du 16 mars 2020 au 3 juillet 2020. Suite à de nombreuses négociations, l'accord d'une indemnité financière d'un montant de 500 € TTC a été validé par les deux parties. Une convention a été rédigée pour entériner le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser le Maire à signer tout acte validant la participation financière compensatoire d'un montant de 500 € TTC ainsi que le mandatement de celle-ci.

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

4. Demande de participation au projet Sculpt' en Sologne

Monsieur le Maire présente le projet Symposium 2021 porté par l'association Sculpt' en Sologne de Chaumont-sur-Tharonne. Il s'agit de créer une animation tous les deux ans en accueillant des artistes sculpteurs en résidence. L'association propose un symposium dans un autre village de la communauté de commune de la Sologne des Étangs.

La Communauté de Communes portera le projet, la commune doit faire acte de candidature pour accueillir 5 artistes sculpteurs sur marbre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter la candidature de la commune de Millançay à ce projet.

Votants : 15

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Questions et informations diverses

1. Pollution lumineuse de nuit : Le Maire explique qu'il a été sollicité par un groupe d'habitants à solliciter le Maire pour réduire la pollution lumineuse dans la commune en réduisant la durée de l'éclairage public. Effectivement, avant la mise en place des nouveaux éclairages à LED l'EP était éteint une partie de la nuit. Le Maire précise que le choix rester actif toute la nuit répond à la demande de sécurité des concitoyens. Une discussion s'engage sur les différents arguments écologiques, sécurité publique, économies d'énergie ... La question pourra être mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil, après une étude du sujet plus pertinente.
2. Concert de Noël dans l'église le 19 décembre 2020 : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un concert de chorale sera organisé dans l'église le 19 décembre prochain, en accès libre et gratuit par Monsieur MONE, directeur de l'école de musique de Romorantin, selon les dispositions sanitaires en vigueur.
3. Articles du Petit Millançais : Mme Annick CHARBONNIER rappelle qu'elle procède dès maintenant au recensement de tous les articles pour le prochain Petit Millançais. et reste ouvert à toutes les initiatives et à la mise en valeur de notre village, n'hésitez pas à lui faire part de vos propositions.
4. Le Maire informe que la cérémonie du 11 novembre se déroulera dans le respect des normes sanitaires en vigueur en comité restreint (pas de public, 10 personnes maximum et un ou deux porte-drapeaux).
5. Le Maire informe également que les documents pour la location de la salle des fêtes sont en cours de révision (règlements d'utilisation, conventions et états des lieux de la salle des fêtes avec une annexe spéciale pour la période du Covid-19).
6. Information SIEOM : M. PASCAULT précise que 60% des élus qui siègent au SIEOM de Mer sont des nouveaux élus à ce syndicat et que des visites des sites de l'usine d'incinération de Vernou-en-Sologne et du centre de tri de Mur-de-Sologne seront organisées pour les élus. Il ajoute que les administrés doivent être vigilants sur le tri sélectif car il y a un taux important de refus, voir le site la rubrique d'aide au tri <http://www.sieom-mer.fr/le-tri>.

Séance levée à 20 heures 50 minutes précises.

Millançay, le 9 novembre 2020

Le Maire,
Philippe AGULHON